



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M-H VAUX, A-M IGNACE-SANGUIN, M. FRAMMERY et Messieurs B. RIEU, T. EVEILLEAU, D. FRANÇOIS, C. GASSIN, L. FRANÇOIS et V. MARTINEZ

Représentés : V. BECAMEL (proc. à C. GASSIN)

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, M-H. VAUX a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 30 septembre 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- Office National des Forêts, coupe affouagère année 2022

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de modifier l'ordre du jour comme stipulé ci-dessus.

2021 -42- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 JUILLET 2021 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 28 juillet 2021 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 28 juillet 2021 et ses délibérations.

2021-43- PROJET DE CUISINE COLLECTIVE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Un peu plus d'une dizaine de communes du territoire de la CCPU soutiennent le projet de cuisine collective qui serait en mesure d'assurer les repas des cantines des écoles. Au vu de l'avancement de ce projet est faut sélectionner un bureau d'études et pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une convention de groupement de commandes entre les différentes communes porteuses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes



2021-44- COMMUNE D'ARGILLIERS ADHESION A LA CCPU DU 1^{er} JANVIER 2022

Depuis une décennie, la commune d'Argilliers demande à être rattachée à la CCPU. La délibération de la commune d'Argilliers datée du 2 juin 2021 et celle de la CCPU le 7 juin 2021 confirment le souhait de la commune et l'acceptation de la commune des communes d'étendre son périmètre à la commune d'Argilliers. Il faut maintenant que les communes membres de la CCPU se prononcent. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'entrée de la commune d'Argilliers au sein de la CCPU.

2021-45- BAILLEUR SOCIAL « UN TOIT POUR TOUS » PRESENTATION ESQUISSE

Le lotissement « Le Brugas » comportera des logements sociaux attribués au bailleur social « Un Toit pour Tous ». Il y aura 12 logements de 80 m², dont la construction débutera à l'été 2022 et se terminera courant d'année 2023. 7 logements de ce parc seront réservés à la mairie qui devra mettre en place une commission d'attribution sur dossier social, les 5 autres logements seront gérés par le Département.

2021-46- LOCATION DU FOYER COMMUNAL : MODALITES

Le foyer communal est très demandé que ce soit par des associations ou des particuliers. Il convient de mettre en place une procédure de demande de réservation et d'en définir les modalités. Un dossier de demande de réservation à déposer en mairie est téléchargeable sur le site, une caution de 200 € est demandée, les tarifs de location sont les suivants :

Journée 75 €, ½ journée (4 heures) 40 €, week-end 120 €, pour les habitants de la commune uniquement
Associations locales forfait annuel 50 €

Voté à l'unanimité

2021-47- SAS HECTARE : CONVENTION MECENAT CREATION AIRE DE JEUX

Afin de soutenir la collectivité dans l'aménagement de la commune, l'entreprise HECTARE, promoteur du lotissement « Le Brugas » a décidé d'accorder un mécénat pour la création d'une aire de jeux. Pour pouvoir mettre en place ce mécénat, il convient de mettre en place une convention de mécénat financier. Le conseil municipal délibère et à l'unanimité accepte ce mécénat et autorise le maire à signer la convention.

2021-48- OFFICE NATIONAL DES FORETS : COUPE AFFOUAGERE ANNEE 2022

L'ONF propose, pour la campagne affouagère de l'année 2022, une parcelle de 3.19 ha, constituée de taillis simple. Afin de garantir la bonne exploitation des bois et conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, les garants sont :

Messieurs André BETEILLE, Hervé DEPASSE et Thierry EVEILLEAU

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le toit de l'ancienne cantine a, par forte pluie quelques fuites. Il faudra prévoir sa réparation
- ✓ Le CSI Pierre Mendès France va faire installer, pendant la durée des travaux, un Algéco sur le site de valorisation des déchets verts

La séance est levée à 19 heures 55.